



N°DEL64-2019

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

**GRAND DAX**  
AGGLOMÉRATION

**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**L'AN DEUX MIL DIX-NEUF** et le **DIX-NEUF** du mois de **JUIN** à **18h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **13 JUIN 2019**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Mme Elisabeth BONJEAN.

**Conseillers communautaires présents :**

Mme AUDOUY Véronique – M. ABADIE Jean-Marie – Mme BONJEAN Elisabeth – Mme SERRE Anne – M. PEDARRIOSSE Francis – Mme HENRARD Marie-Josée – M. DROUIN André – Mme VERDIERE-BARGAOUI Axelle – Mme LOUME-SEIXO Viviane – M. LALANNE Jean-Pierre – Mme DUDOUS Dominique – M. DUCHESNE Philippe – M. JANOT Bruno – M. DAGES Pascal – Mme DETOUILLOAN Anne-Marie – M. CAGNIMEL Philippe – Mme DORVAL Gloria – Mme NIGITA Lydia – M. LE GLOAHEC Jean-Michel – M. LE BAIL Gérard – Mme LASSOUQUE-SABOURAULT Bélangère – Mme FRAYSSE Chantal – M. DARRIGADE Hervé – M. CARRERE Christian – Mme DELMON Catherine – Mme DI MAURO Catherine – M. BERTHOUX Christian – M. DUBROCA Bruno – Mme LE MEUR Marie-Christine – M. LAVIELLE Jean – M. BEDAT Henri – M. FORSANS Alain – Mme CAZAUNAU Anne-Marie – M. LANGOUANERE Bernard – Mme SCARSI Geneviève – M. BOURDILLAS Thierry.

**Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :**

Mme DUTOYA Guylaine  
M. MAUCLAIR Stéphane  
M. BALAO Serge  
Mme BASLY-LAPEGUE Christine  
M. NOVO Vincent  
M. DUVIGNAU André  
Mme CANDAU Francette  
Mme GIRODET Christine  
Mme CAZENAVE Sandrine

**Donne pouvoir à :**

Mme NIGITA  
M. DROUIN André  
Mme DUDOUS Dominique  
Mme BONJEAN Elisabeth  
Mme HENRARD Marie-Josée  
M. BERTHOUX Christian  
Mme LE MEUR Marie-Christine  
Mme DI MAURO Catherine  
M. BEDAT Henri

**Conseillers communautaires absents et excusés :**

Mme DUTOYA Guylaine – M. MAUCLAIR Stéphane – M. BALAO Serge – Mme BASLY-LAPEGUE Christine – M. NOVO Vincent - M. DARRIERE Eric – Mme DOURTHE Sarah – Mme BERTHELON Marie-Constance – M. POMAREZ Serge – M. DAGUERRE Jean-Louis – M. DUVIGNAU André – M. DUFAU Jean-Pierre – Mme CANDAU Francette – Mme GIRODET Christine – M. LACOUTURE Philippe – Mme CAZENAVE Sandrine – M. DELMON Philippe – M. CHAHINE Hikmat – M. DUFORT Jean-Michel.

**Secrétaire de séance :** M. BEDAT Henri

**OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, AIDES INDIVIDUELLES AUX ENTREPRISES : SCI GUAPA IMMO**

Madame la Vice-présidente expose,

**Vu** le traité instituant la Communauté Européenne et notamment ses articles 107 et 108 ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1511-3, et L. 4251-17, R. 1511-4 à R. 1511-23-7 ;



- Vu** les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax et notamment l'article 1.1 portant sur la compétence obligatoire en matière d'actions de développement économique ;
- Vu** la délibération DEL27-2019 de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax du 27/03/2019 relative au Budget Primitif 2019 ;
- Vu** la délibération de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax n° DEL143-2018 en date du 12/12/2018 définissant le régime d'aides applicable sur son territoire en matière d'aide individuelle ;
- Vu** la délibération n° 2019.434 du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine en date du 01/04/2019 approuvant la convention autorisant la Communauté d'agglomération du Grand Dax à attribuer des aides individuelles aux entreprises ;
- Vu** d'une part le régime 1407/2013 de minimis encadrant les aides individuelles en matière d'immobilier d'entreprises, d'autre part la section 2 du chapitre unique du titre 1er du livre V de la première partie du Code Général des Collectivités Territoriales (articles R. 1511-4 à R. 1511-23-1) ;
- Vu** la demande du bénéficiaire en date du 29/04/2019 ;
- Vu** l'attestation de complétude du dossier, délivrée par le service instructeur, en date du 09/05/2019 ;
- Vu** l'autorisation de démarrer les dépenses, délivrée par le service instructeur, en date du 09/05/2019.

### **1- Présentation de l'entreprise demandant l'aide :**

La SCI GUAPA IMMO est une société civile immobilière (SIRET 842 822 488 00016) immatriculée au RCS de Dax détenant un capital social de 1 000 euros dont le siège social est situé 52 impasse des Pins 40465 GOUSSE.

Son activité principale (APE 6820B) est l'acquisition et construction, aménagement, administration et gestion de tous immeubles bâtis et non bâtis.

La SCI est constituée de 5 associés : Monsieur Laurède qui est le gérant majoritaire, trois personnes de sa famille (sa femme et ses fils) et l'EURL MAGNIFICENCE (salon de coiffure IMAGIN'HAIR à Dax).

Monsieur Laurède a décidé d'acheter les murs du salon de coiffure IMAGIN'HAIR qu'il exploite depuis 15 ans. Il a aussi acheté l'appartement situé au-dessus du salon de coiffure dans le but de le rénover afin d'y développer de nouvelles activités.

Le local est situé au centre-ville de Dax, 16 rue Saint-Vincent, rue piétonne, passante et commerçante.

*(NB : le dossier détaillé d'instruction est disponible en annexe de la présente délibération).*

### **2- Présentation du projet :**

La SCI GUAPA IMMO loue le local commercial d'une superficie de 81 m<sup>2</sup> à l'EURL MAGNIFICENCE qui exploite l'activité de salon de coiffure IMAGIN'HAIR.

Elle souhaite rénover ses locaux pour permettre au salon de coiffure de s'étendre et de proposer ainsi des nouvelles prestations au sein d'un espace au premier étage : services « haut de gamme » et tendances de colorations végétales ou véganes et des rituels crâniens à base de produits minéraux.

La SCI va engager les travaux d'extension et de rénovation des locaux en juillet et en octobre 2019. Le projet prévoit le réaménagement du rez-de-chaussée, la rénovation du premier étage et la création d'une nouvelle façade commerciale extérieure. L'objectif est de donner une meilleure visibilité au salon et de communiquer sur une image plus actuelle et différenciante.

Les dépenses éligibles du projet sont chiffrées à **84 474 euros HT**. Elles sont constituées des frais d'architecte conseil, rénovation de l'électricité, peinture, menuiserie, plomberie, maçonnerie, rénovation de la façade commerciale extérieure.

L'entreprise sollicite le Grand Dax pour l'obtention « d'une aide individuelle à l'immobilier d'entreprises pour le commerce et l'artisanat de proximité » **d'un montant de 21 000 euros, correspondant au montant plafond de l'aide représentant 30% du montant HT des dépenses éligibles (conformément au règlement du Grand Dax en vigueur).**



### **3- Analyse de la capacité à mener le projet :**

Les travaux vont être financés par un emprunt bancaire de 70 000€ contracté par le propriétaire Monsieur Laurède, lors de l'achat des murs et d'un apport d'associé en numéraire.

Le montant des fonds propres de la SCI est de 21 000 euros.

Aucun élément d'ordre juridique identifié ne semble poser problème pour la demande.

Conformément au règlement des aides, la SCI GUAPA IMMO s'engage à diminuer le montant des loyers versés par son locataire EURL MAGNIFICENCE d'un montant équivalent à l'aide allouée par le Grand Dax.

Un avenant au bail sera fourni par la SCI GUAPA IMMO pour justifier de la diminution du loyer.

Le projet est un projet ambitieux qui permet de rénover un bâtiment en cœur de ville de Dax et d'attirer ainsi une nouvelle clientèle.

### **4- Avis du service instructeur :**

Ce projet est tout à fait en cohérence avec :

- le Schéma économique du Grand Dax (SLDEII) qui soutient l'implantation du commerce de proximité notamment en centre-ville ;
- avec le Schéma régional de la Nouvelle Aquitaine (SRDEII-SRADDET) qui attache une importance particulière au renouveau des centres-villes ;
- avec l'action Cœur de ville de Dax qui a comme enjeu l'arrivée de nouveaux entrepreneurs en centre-ville et de boutiques de qualité ;
- avec le marketing territorial qui veut développer un écosystème du mieux-être et où les soins à la personne ont toute leur place.

Dans ces conditions, les capacités techniques et financières du bénéficiaire à porter le projet étant établies, la communauté d'agglomération du Grand Dax peut attribuer son aide.

Les fonds nécessaires ont été prévus au budget principal DECO 2019 article 20421 et 20422.

### **APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR, LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,**

**Article 1 : APPROUVE** le versement d'une aide individuelle à l'entreprise SCI GUAPA IMMO pour un montant de **21 000 €**,

**Article 2 : AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention liant la Communauté d'Agglomération du Grand Dax et l'entreprise SCI GUAPA IMMO ainsi que tout autre document relatif à cette délibération,

**Article 3 :** La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

**Article final :** Madame la Présidente et Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**DELIBERE EN SEANCE,**

**Les jour, mois et an que dessus,**

**Suivent les signatures,**

**POUR COPIE CONFORME,**

**DAX, le 19 juin 2019**

**LA PRESIDENTE,**

**Elisabeth BONJEAN.**

Envoyé en préfecture le 27/06/2019

Reçu en préfecture le 27/06/2019

Affiché le 27/06/2019

ID : 040-244000675-20190619-DEL64\_2019-DE

